

Le Jura et les OGM : quelle est la position du Gouvernement ?

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a soumis pour consultation aux cantons, aux partis politiques ainsi qu'à de nombreuses organisations la modification de la Loi sur le génie génétique LGG (intégration des résultats du PNR 59 et régions sans OGM, organismes génétiquement modifiés), l'Ordonnance sur la coexistence avec le génie génétique ainsi que des modifications de l'Ordonnance sur le matériel de multiplication.

Lors de sa prise de position, le Gouvernement devra répondre plus spécifiquement aux questions suivantes, qui concernent les «régions sans OGM», conformément aux articles 19a à 19f, LGG:

- Saluez-vous l'introduction de «régions sans OGM»?
- Que pensez-vous du domaine d'application et des caractéristiques des «régions sans OGM»?
- Pensez-vous que les «régions sans OGM» devraient bénéficier d'un label spécifique?

Le délai pour la consultation est le 15 mai 2013 au plus tard.

Nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

- Le Gouvernement a-t-il répondu à la consultation mentionnée plus haut ?
- Si oui, quelle a été la teneur de sa réponse ?
- Le Gouvernement est-il d'avis qu'une réglementation relative à la coexistence entre les cultures conventionnelles et les cultures d'OGM est nécessaire ?
- En particulier, que pense-t-il de l'introduction de «régions sans OGM» ?
- Le Gouvernement est-il favorable à une interdiction des OGM en 2017, au terme du moratoire sur les OGM, sachant que le peuple suisse avait accepté en 2005 l'initiative populaire fédérale « Pour des aliments produits sans manipulations génétiques » (stop OGM) et que 75% des votant-e-s avaient accepté l'initiative dans le Jura.

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 27 mars 2013

Pour le groupe CS-POP et Verts

Emmanuel Martinoli





